



**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2019-024

Objet :

Vote du budget primitif 2019 de la commune.

Délibération affichée le : **01 AVR. 2019**

L'an deux mille dix-neuf et le 26 Mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de GIGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean François SOTO, Maire.

Etaient présents :

MM. SOTO Jean-François – SERVEL Olivier – CHRISTOL Marcel – SOREL Joëlle – LABEUR Martine – BLANES Michel – COLOMBIER François – DURAND Véronique - DEHAIL Francine – SANCHEZ Marie-Hélène – VAILHE Bruno – FALZON Serge - DEBEAUCE Christine – BENEZETH Béatrice -- NADAL Olivier - MATEO Amélie – CONTRERAS Sylvie (arrivée à 18 h 40) – GOMEZ René (arrivé à 18 h 40)

Pouvoirs : LONGIN Thierry à SERVEL Olivier - VIDAL Véronique à CHRISTOL Marcel - CABOCHE Chrystelle à BENEZETH Béatrice - LEROY Annie à FALZON Serge – BIESSE Frédérique à SANCHEZ Marie-Hélène - BONNET Jean-Louis à SOREL Joëlle - PANTALEONE Alexandra à COLOMBIER François - DEJEAN Anne Marie à GOMEZ René – EDMOND-MARIETTE Gérard à CONTRERAS Sylvie

Absents : SUQUET Maguelonne – LECOMTE Olivier

Convocation du 20 Mars 2019

Mme SANCHEZ Marie-Hélène est élue secrétaire à l'unanimité.

Monsieur Marcel CHRISTOL, adjoint délégué aux finances, présente et commente les données financières aux membres de l'assemblée du budget primitif 2019 de la commune, qui s'établit comme suit :

Section Fonctionnement

Dépenses 7 445 688,68 €

Recettes 7 445 688,68 €

Section Investissement

Dépenses 4 904 224,22 €

Recettes 4 904 224,22 €

Il rappelle que le débat d'orientation budgétaire a eu lieu en séance du conseil municipal du 29 janvier 2019 et que la commission des finances s'est réunie en date du 13 mars 2019.

Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Conseil par

23 voix POUR et 4 voix CONTRE

- ✓ **ADOpte** la section de fonctionnement du Budget Primitif 2019 de la commune.
- ✓ **ADOpte** la section d'investissement du Budget Primitif 2019 de la commune.

Ainsi fait et délibéré à GIGNAC, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Accusé de réception en préfecture
034-213401144-20190326-DEL2019024-BF
Date de télétransmission : 29/03/2019
Date de réception préfecture : 29/03/2019

Le Maire,
Jean-François SOTO.